Zeitschrift: Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse

Herausgeber: Radgenossenschaft der Landstrasse ; Verein Scharotl

Band: 13 (1988)

Heft: 3

Rubrik: Place de stationnement Mittlere Murkart pour les nomades : prolongation de la durée de séjour à un mois au maximum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Place de stationnement Mittlere Murkart pour les nomades; prolongation de la durée de séjour à un mois au maximum.

Grâce à la compréhension des bourgeois de Frauenfeld, la ville a pu installer une place de stationnement pour les nomades dans la clairière entre Fabrikkanal et Murg dans la Mittlere Murkart. Cette place est très fréquentée depuis quelque temps. Jusqu'à présent, les nomades pouvaient rester au maximum 8 jours sur cette place de stationnement. Ce délai découle de la loi sur l'établissement et le séjour, qui prescrit le même délai de 8 jours pour déposer les papiers dans la commune de domicile.

L'installation de la place de Mittlere Murkart pour les nomades a provoqué les protestations de la population. Lors d'un colloque à la chancellerie communale le 28 juin 1988 entre les habitants de Mittlere Murkart et les représentants de la Radgenossenschaft der Landstrasse, il est devenu évident que les différences de mentalité entre les habitants sédentaires et les hôtes nomades peuvent donner lieu à des difficultés. Certains dérangements peuvent être évités grâce à une médiation ou à des mesures policières; l'accès à la place de stationnement sera refusé aux usagers qui provoquent des désagréments.

La Radgenossenschaft der Landstrasse, en tant qu'organisme central des nomades suisses, sollicite le Conseil Communal de prolonger la durée de séjour des nomades sur la place de Mittlere Murkart jusqu'à un mois au maximum. Cette durée correspond en général au délai qui est de rigueur en Thurgovie pour la patente de camp volant. La commune de Weinfelden accorde aux nomades suisses depuis ce printemps déjà la possibilité de stationner avec 5 à 6 caravanes pendant un mois sur la place au nord du terrain de la protection civile de Weinfelden.

En considération des désagréments et inconvénients liés à un fréquent changement de place de stationnement, le Conseil Communal considère comme justifiée une prolongation de la durée de séjour. Il est conscient de ce que l'annonce officielle de changement de domicile et la déposition des papiers devraient advenir dans un délai de 8 jours. Il est cependant d'usage dans de nombreuses communes de mettre à disposition des nomades (domiciliés en Suisse) une place de stationnement pour la durée d'un mois sans exiger la déposition des papiers suivant le code civil. L'administration et le contrôle de la place de stationnement de Frauenfeld sont de la compétence de la police communale; cette dernière perçoit également la taxe de stationnement.

A titre d'essai, le Conseil Communal approuve la prolongation provisoire de la durée de séjour des nomades sur la place de stationnement de Mittlere Murkart à un maximum d'un mois. La direction est chargée d'élaborer un accord à ce sujet avec la Radgenossenschaft der Landstrasse, représentée par R. Huber, Freilagerstrasse 5, 8048 Zurich.